



Dédommagement assurance auto tout risques

Par **msdiaw**, le **17/04/2008** à **11:52**

Bonjour,

Mon mari et moi avons acheté une voiture d'occasion il y a un peu plus d'un an chez un particulier.

Il nous a fourni tous les papiers en règles (pièce d'identité, carte grise...etc) et nous avons nous même été à la préfecture vérifier que tout était bien ok avant de conclure la vente.

Après la vente nous avons été faire nos papiers à la préfecture qui ne nous a rien signalé d'anormal.

Après un an d'utilisation, nous avons emmené la voiture en précontrôle chez le Peugeot qui nous dit que c'est une voiture maquillée! (après plusieurs visites de vidange ou personne n'a rien vu!)

Nous avons porté plainte et l'enquête est en cours.

Nous sommes sans voiture, qui est immobilisée pour l'enquête depuis 2 mois.

Nous avons contacté notre assurance, qui après plusieurs courriers a bien voulu suspendre notre assurance.

Mais elle nous a fait savoir qu'on n'était pas couvert pour ce genre de problèmes malgré que nous avons pris une assurance tout risques.

Étant donné que, selon la police il y a de fortes chances que l'on ne récupère pas la voiture (et même si on la récupère on risque d'avoir interdiction de la vendre et des problèmes pour l'assurer), je voulais savoir si ce genre de problèmes sont couverts par les assurances et sinon, quels sont nos recours possibles pour nous faire indemniser (la police nous a parlé de fonds d'indemnisation des victimes d'escroqueries chez les assureurs).

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **jeetendra**, le **17/04/2008** à **12:52**

bonjour, il est evident que l'assureur automobile n'indemnise pas le cas de l'escroquerie dont vous êtes victime, il n' y a plus qu'à déposer plainte contre le vendeur malhonnête en esperant que la procedure penale aboutisse, cordialement